

1. LE PARDON DANS LA BIBLE

L'Ancien Testament

Quelques catégories pour entrer dans la pensée biblique, en particulier :

Alliance (cf. Jr 31-34) – **Péché - Pardon** (cf. la liturgie du *Yom Kippour* en **Lv 16 : au centre de la Torah!**)

A partir de là, quelques éléments de réflexion pour rendre compte du sacrement :

- a) Dieu Créateur et Sauveur a toujours l'initiative, par conséquent :
 - Il intervient pour réduire les conséquences du péché (Adam et Eve, Caïn, Yom Kippour)
 - Il dit lui-même comment procéder pour recevoir le pardon
 - Il accorde que le sang des victimes devienne signe de pardon
 - confesser son péché va toujours de pair avec confesser la miséricorde de Dieu
- b) Dieu veille sur Son peuple, aux liens de justice et de solidarité qui en font Son peuple (cf. la tradition deutéronomiste), Il prend la défense du faible et de l'opprimé, de sorte que la faute contre le prochain est faute contre la communauté et faute contre Dieu.
- c) Dieu se sert de médiateurs : grands-prêtres, prêtres, ...

Le Nouveau Testament

I. Le ministère de la réconciliation

Le Christ, une fois pour toutes ... s'est manifesté pour détruire le péché par son sacrifice (He 9,26)

Le Christ victime (qui nous rachète par son sang) et grand-prêtre (qui intercède) auprès du Père (cf. He)

L'appel du Christ ... et son ministère de réconciliation ...

Convertissez-vous et croyez à la Bonne Nouvelle (Mc 1,15)

... relayé par les disciples envoyés en mission

- pour annoncer *la rémission des péchés* (Ac 2,38; 5,31; 10,43; 13,38; 26,18).
- selon les termes de Paul: *Dieu nous a réconciliés avec lui par le Christ et nous a confié le ministère de la réconciliation* (2 Co 5,18).
- à *toutes les nations*, selon la mission donnée par le Ressuscité (Lc 24,46s.; Mt 28,19s.)

Appel qui suscite une réponse de foi reconnue et sanctionnée dans le **baptême**

II. Auprès des baptisés tombés après le baptême : 3 textes de référence

1) Jn 20,21-23 : Au soir de Pâques, le Ressuscité s'adresse aux disciples (en l'absence de Thomas) :

21 Il leur dit alors, de nouveau : « Paix à vous !

Comme le Père m'a envoyé,

moi aussi je vous envoie. »

22 Ayant dit cela, il souffla et leur dit :

« Recevez l'Esprit Saint.

23 Ceux à qui vous **remettez les péchés,**

ils leur seront remis ;

ceux à qui vous les retiendrez,

ils leur seront retenus. »

Le Concile de Trente affirme que le sacrement de pénitence trouve ici son fondement scripturaire, sans pour autant se prononcer sur la portée globale du texte.

On peut donc éviter les alternatives réductrices suivantes :

- S'agit-il de la rémission des péchés par le baptême ou après le baptême ?
- Est-ce un pouvoir accordé, à travers les disciples, à l'ensemble de la communauté des fidèles ou aux Apôtres (et aux ministres ordonnés) ?

2) Mt 18,15-20 : le Christ s'adresse aux "disciples" (Mt 18,1) :

¹⁵Si ton frère vient à pécher [variante : contre toi], va le trouver et reprends-le, seul à seul. S'il t'écoute, tu auras gagné ton frère. ¹⁶S'il n'écoute pas, prends encore avec toi un ou deux autres, pour que **toute affaire soit décidée sur la parole de deux ou trois témoins**. ¹⁷Que s'il refuse de les écouter, dis-le à la communauté. Et s'il refuse d'écouter même la communauté, qu'il soit pour toi comme le païen et le publicain.

¹⁸En vérité je vous le dis : **tout ce que vous lierez sur la terre sera tenu au ciel pour lié, et tout ce que vous délierez sur la terre sera tenu au ciel pour délié.**

¹⁹De même, je vous le dis en vérité, si deux d'entre vous, sur la terre, unissent leurs voix pour demander quoi que ce soit, cela leur sera accordé par mon Père qui est aux cieux. ²⁰Que deux ou trois, en effet, soient réunis en mon nom, je suis là au milieu d'eux.

3) Mt 16,18s. : le Christ s'adresse à Pierre, après sa confession de foi :

¹⁸Eh bien ! moi je te dis : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les Portes de l'Hadès ne tiendront pas contre elle. ¹⁹Je te donnerai les clefs du Royaume des Cieux : **quoi que tu lies sur la terre, ce sera tenu dans les cieux pour lié, et quoi que tu délies sur la terre, ce sera tenu dans les cieux pour délié.**

L'expression la plus importante pour nous : **Lier et délier** qui peut avoir les 2 sens suivants qui ne s'excluent pas :

- imposer ou enlever une obligation

- exclure ou admettre quelqu'un dans la communauté des fidèles (sens qui prévaut ici)

- **A qui est attribué ce pouvoir ?** La communauté ou les Apôtres et après eux les ministres ordonnés ? Les deux ne s'excluent pas, mais l'acte de lier et de délier relève en fin de compte d'un ministère plus spécifique d'autorité, c'est-à-dire d'un ministère ordonné.

N.B. Mt 18,15-20 : modèle d'une réconciliation en église

- Une démarche qui demande du temps

- Une rencontre personnelle et une démarche communautaire

- Tant que le pécheur ne se convertit pas : une exclusion qui reste thérapeutique

- Une démarche accompagnée de la **prière** de la communauté (vv. 19s.; cf. 1 Jn 5,16-17a; Jc 5,14-16 [onction des malades]; Ac 8,24 : **autres passages**, attestant la pratique du pardon des péchés **aux baptisés** (on peut y ajouter 1 Jn 1,9, et Mt 6,12).

III. Péchés graves et péchés quotidiens

1) Des péchés graves qui requièrent le pouvoir de lier :

- de **Pierre** à l'égard d'Ananie et Saphire (Ac 5,1-11) ou à l'égard de Simon le magicien (Ac 8,18-24)
- de **Paul** aussi, qui intervient pour des péchés graves et publics; alors une sanction communautaire intervient, qui *lie* (cf. 1 Co 5,1-5; 6,1-8; etc.), dont le but n'est jamais l'exclusion définitive si le repentir est manifesté publiquement...

Quels sont les péchés graves ?

- On s'appuiera plus tard sur le **texte occidental d'Ac 15,20** pour rattacher les péchés graves nécessitant le pouvoir de lier, et respectivement le recours à la « pénitence canonique », à trois catégories : l'idolâtrie (et donc l'apostasie), l'adultère et le meurtre.

Les prescriptions du **texte reçu** (trad. TOB¹¹) sont d'ordre avant tout rituel : *Ecrivons-leur simplement de s'abstenir des souillures de l'idolâtrie, de l'immoralité, de la viande étouffée et du sang.*

Le **texte occidental** invite à situer les interdictions sur un plan moral : ... *de s'abstenir des souillures de l'idolâtrie, de l'immoralité et du sang et de ne pas faire à autrui ce qu'ils ne voudraient pas qu'on leur fasse*

- Un autre critère peut être pris en compte : le caractère public du péché.

2) Certains péchés graves sont-ils irrémédiables ?

Oui, selon certains textes intransigeants qui assimilent l'apostasie au *péché contre l'Esprit* (cf. Mt 12,31s. // Lc 12,10) :

- **He 6,4-8** : ⁴Il est impossible, en effet, pour ceux qui ont une fois été illuminés [= baptisés], qui ont goûté au don céleste, qui sont devenus participants de l'Esprit Saint, ⁵qui ont goûté la belle parole de Dieu et les forces du monde à venir, ⁶et qui néanmoins sont tombés, **de les rénover une seconde fois en les amenant à la pénitence**, alors qu'ils crucifient pour leur compte le Fils de Dieu et le bafouent **publiquement**. ⁷En effet, lorsqu'une terre a bu la pluie venue souvent sur elle, et qu'elle produit des plantes utiles à ceux-là mêmes pour qui elle est cultivée, elle reçoit de Dieu une bénédiction. ⁸Mais celle qui porte **des épines et des ronces** est réprouvée et bien proche d'être **maudite**. Elle finira par être brûlée (cf. encore He 10,26s.).

- 1 Jn 5,16 (péché *qui conduit à la mort* et péché *qui ne conduit pas à la mort*)

3) Les péchés quotidiens :

Ils ne blessent pas profondément la relation à Dieu ni la relation à la communauté, leur rémission s'obtient par divers moyens, tels la prière, la pardon du prochain demandé par le Pater, la conversion du prochain (cf. Jc 5,19s.), etc.

Conclusion

Ce qui est incontestable : les disciples ont reçu du Christ le pouvoir de remettre les péchés commis après le baptême et en ont fait usage comme l'attestent e. a. les interventions de Pierre et de Paul citées plus haut, et indirectement l'exemple du Christ :

. . . Les pécheurs qu'accueillait Jésus, la pécheresse à ses pieds chez Simon le pharisien, la femme adultère, Zachée, appartiennent tous au peuple juif. Ils avaient été circoncis [sic!], ils connaissaient la Loi, ils confessaient le vrai Dieu. Le pardon ne les introduisait pas dans un autre monde, il les réintérait dans la foi de leurs pères. Ces exemples ne renvoyaient pas au baptême; ils appelaient au contraire à courir chercher les brebis perdues, à accueillir les pécheurs repentants. Si ces épisodes occupent une telle place dans les évangiles, sans être appelés par le baptême, c'est peut-être le signe que le pardon pouvait être dans l'Eglise une réalité connue.

(J. Guillet, *De Jésus aux sacrements*, CahEv 57 (1986) 55)

Divers indices, confirmés par les témoignages postérieurs, établissent ce que les paroles de Jésus n'explicitent pas :

- le ministère du pardon est confié à l'Eglise, assemblée des fidèles présidée par les Apôtres (puis ceux qui ont part à leur ministère apostolique) auxquels revient en fin de compte le pouvoir de lier et de délier.
- ce ministère s'exerce à travers la prière d'intercession de l'Eglise, il a donc une dimension liturgique.

Ce qui est ouvert : diverses questions ne trouveront que plus tard une réponse :

- La façon dont s'articulent le service de l'assemblée des fidèles et celui des ministres ordonnés.
- L'évaluation des péchés et des mesures à prendre envers les pécheurs : on observe un certain pluralisme qui va durer.
- Les gestes et les paroles par lesquels l'Eglise signifie au pécheur le pardon (dont l'imposition des mains selon une interprétation secondaire de 1 Tm 5,22).